



Fiche d'expérience

#8 - Août 2014

- Territoire d'intervention : tous les territoires
- Thématique : Insertion / apprentissage de la langue

DIPLÔMES PROFESSIONNELS D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE : SÉSAMES POUR L'INSERTION DES MIGRANTS ?

Même s'ils ne sont pas dédiés aux travailleurs migrants, le Diplôme d'Études en Langue Française, option «professionnelle» (DEL F Pro) et le Diplôme de Compétence en Langue, option « Français Professionnel » (DCL FP), peuvent s'avérer de véritables sésames vers l'emploi et surtout des atouts pour l'intégration sociale de leurs titulaires. Cette fiche, qui s'adresse aux professionnels de l'apprentissage de la langue ayant pour vocation d'accompagner ce public dans son parcours d'intégration sociale, économique et citoyenne, propose un éclairage sur ces deux diplômes.

CONTEXTE UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION PAR LA LANGUE

En France, comme dans toute l'Union Européenne, la maîtrise de la langue pour les migrants est devenue un gage de meilleure insertion. Dans le monde professionnel, plus que l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, c'est la capacité d'un immigré à montrer qu'il peut être professionnellement autonome qui compte.

L'IMPORTANCE DE LA LANGUE

Selon une étude du ministère du Travail publiée en 2011, le taux de chômage des immigrés est deux fois plus élevé au sein de la population immigrée : 16,3% contre 8,5% pour le reste de la population non immigrée. Statistiquement, ils ont également plutôt tendance à occuper des emplois précaires. L'une des principales causes avancées pour signifier cette mise au ban professionnelle - et du coup sociale - est le manque de qualification de ces travailleurs. Celle-ci s'explique alors souvent par un niveau de langue française jugé - peut-être parfois à tort - déficient par de nombreux recruteurs ou employeurs.

En effet, alors qu'il n'est pas rare que ces immigrés disposent de véritables compétences professionnelles développées dans leur pays d'origine - lorsqu'ils n'ont pas aussi suivi des études supérieures et obtenu des diplômes -, ces atouts s'effacent littéralement de leur CV lors de leur installation en France. Dès lors, si

pour certains suivre une formation appropriée s'avère nécessaire, pour d'autres, c'est l'obtention d'un diplôme ou d'un test qui permettra de valoriser et faire reconnaître leurs acquis, et ainsi facilitera leur processus d'intégration sociale, économique et citoyenne.

LES PROCESSUS D'INTÉGRATION PAR LA LANGUE

En France, la nouvelle politique d'intégration impulsée au début des années 2000, dans le droit fil de la politique européenne, a donné plus de poids à l'apprentissage de la langue dans les processus d'intégration des migrants.

Depuis, plusieurs dispositifs pour apprendre la langue sont proposés aux primo-arrivants, originaires de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, en situation régulière, à savoir détenteurs d'une carte de séjour avec autorisation de travailler, désirant vivre durablement en France et ce durant les cinq premières années suivant leur arrivée en France. Cela va des formations en langue prescrites par l'OFII dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Insertion (délivrées sous la pédagogie FLI depuis 2013), aux ateliers socio-linguistiques cofinancés par la DAAEN, en passant par les dispositifs «Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration» ou encore par des qualifications professionnelles développées par le biais de l'ingénierie pédagogique du Français sur Objectif Spécifique (FOS).

Pour les immigrés installés en France depuis plus de 5 ans - par conséquent hors CAI - et qui souhaitent faire une demande de naturalisation ou tout simplement améliorer leur niveau de langue, les choses sont différentes. Ces personnes sont prises en charge par les dispositifs de droit commun, notamment ceux pilotés par le ministère de l'Éducation nationale.

Ce dernier labellise des centres de formations qui proposent des cursus FLE (Français Langue Étrangère) qui pourront être sanctionnés par des certifications (diplômes et tests) permettant de valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. Selon leur profil (et notamment leur âge), leur niveau de langue et le niveau qu'elles souhaitent obtenir pour leur projet de vie (de A1 à C2), les personnes immigrées pourront passer (après formation ou en candidat libre) le Diplôme Initial de Langue Française (DILF), un Test de Connaissance en Français (TCF), le Diplôme d'Approfondissement en Langue Française (DALF) et les différentes versions du Diplôme d'Études en Langue Française (DEL F).

Depuis peu, les personnes ayant pour objectif plus particulier une promotion ou une insertion professionnelle en milieu francophone, peuvent passer un DEL F Pro ou obtenir un Diplôme de Compétence en Langue Française option « Français Professionnel » (DCL FP).

PRÉSENTATION des OUTILS DES DIPLÔMES AUX CONTOURS ASSEZ PROCHES...

Le DELF Pro et le DCL FP ont un grand nombre de points communs : ce sont deux diplômes pilotés par le ministère de l'Éducation nationale, ils sont tous les deux des variantes de deux catégories de diplômes FLE et ils sont surtout spécialisés dans le domaine professionnel...

LE DELF PRO EN BREF

Caractéristiques globales Comme son intitulé l'indique, le DELF option professionnelle est destiné à des personnes qui souhaitent s'insérer dans le monde du travail francophone. Le DELF Pro convient aussi aux personnes qui travaillent déjà dans un milieu francophone et qui ont envie de valoriser leurs compétences en langue française pour éventuellement progresser dans leur carrière, soit en obtenant une promotion dans leur travail soit en intégrant une autre entreprise.

Le DELF Pro, tout comme les autres DELF, conduit à la délivrance de diplômes officiels du ministère de l'Éducation nationale. D'ailleurs, son format est calqué sur le DELF « tous publics », avec toutefois des thématiques d'épreuves adaptées au monde du travail. Ainsi, le DELF Pro évalue des compétences communicatives en langue française qui sont transversales à tous les milieux professionnels. Le DELF Pro se décline en 4 niveaux prédéterminés par le candidat en fonction de ses besoins : le niveau A1 certifie la capacité d'un candidat à s'intégrer dans un environnement professionnel français ; le niveau A2 certifie une capacité à effectuer des activités professionnelles en français ; le niveau B1 atteste qu'un candidat peut s'impliquer dans des tâches professionnelles en français ; et le niveau B2 atteste qu'il est capable de coordonner des projets professionnels en français.

Conditions d'inscription Aucun pré-requis n'est nécessaire. Le DELF Pro est ouvert à toute personne de nationalité étrangère dési-

reuse de valider ses connaissances du français à des fins professionnelles et/ou toute personne de nationalité française originaire d'un pays non francophone et non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français, désireuse de valider ses connaissances du français à des fins professionnelles.

Modalités de l'épreuve Chaque candidat est soumis à une épreuve d'une durée qui diffère selon le niveau choisi : 1h20 pour le DELF Pro A1, 1h40 pour le A2, 1h45 pour le B1 et 2h30 pour le B2. Chaque diplôme évalue les 4 compétences : compréhension de l'oral et des écrits, production écrite ainsi que production et interaction orales. Les sujets de chaque phase abordent les situations de communication et les thématiques du monde du travail, tout secteur et métier confondus.

L'obtention de la moyenne (50 points sur 100) à l'ensemble des épreuves permet la délivrance des diplômes DELF A1, A2, B1, B2 « option professionnelle ».

LE DCL FP EN BREF

Caractéristiques globales Créé en 2010, le DCL FP est un dérivé spécifique du Diplôme de Compétence en Langue. Ce diplôme de l'Éducation nationale, réservé aux adultes attestant d'une compétence de communication opérationnelle en langue étrangère (13 langues), est, quant à lui, né en 1995 du constat fait par plusieurs DRH d'entreprises : ces derniers regrettaient que certains de leurs employés présentent des compétences en langue qui ne correspondaient pas aux compétences acquises.

Dans les faits, le DCL FP s'adresse en premier lieu aux personnes qui souhaitent valider un premier niveau de compétence en français, dans un objectif d'insertion professionnelle - parfois de promotion. C'est un moyen de

prouver à son employeur que l'on est capable de communiquer en entreprise (notion de langue de communication à usage professionnel). Pour cette version du DCL, les degrés attribués en fonction de la performance du candidat vont de A1.1 à A2.1.

Conditions d'inscription Le DCL « Français Professionnel » (au même titre que le DCL Français Langue Étrangère) permet à des personnes de nationalité étrangère de faire reconnaître de manière officielle leur niveau de compétence en langue française. Pour autant, (contrairement au DCL FLE), il ne permet pas d'acquérir la nationalité française puisque seul le niveau B1 à l'oral le permet. L'examen est accessible sans condition de nationalité, de formation, de diplôme ou d'activités professionnelles préalables. Peut s'inscrire les salariés, les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, les étudiants... dès lors qu'ils souhaitent obtenir une reconnaissance de leurs acquis dans une langue étrangère.

Modalités de l'épreuve Chaque candidat est soumis à une épreuve d'une durée de 1h30. Une mission lui est confiée dans le cadre d'une situation se rapprochant de la réalité professionnelle.

Selon le niveau de réussite dans la tâche proposée, c'est le jury, au vu des résultats calculés par un logiciel spécifique après saisie des évaluations, qui délivre le diplôme assorti de la mention de l'un des deux niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). L'évaluation repose sur l'efficacité de la communication et sur la qualité linguistique de la prestation.

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS DIPLÔMES EN LANGUE FRANÇAISE

› Le DILF (Diplôme Initial de Langue Française) s'adresse aux grands débutants et nouveaux arrivants en France. Il valide les premiers apprentissages du français et évalue les compétences de compréhension et d'expression écrites et orales des apprenants grands débutants. Si le DILF se situe au niveau A1.1, donc inférieur au niveau A1 du CECRL, il constitue une première étape vers le DELF et le DALF et apporte une valorisation et une reconnaissance des connaissances acquises.

› Dans sa version généraliste, le DCL (Diplôme de Compétence en Langue) est un diplôme créé pour les adultes afin d'évaluer la maîtrise de l'usage des langues en situation professionnelle. Il peut se passer dans 13 langues différentes et témoigner d'un niveau allant de A2 à C1 pour 12 langues. Le DCL FP délivre un des niveaux infras allant de A1.1 à A2.1.

› Le DELF (Diplôme d'Études en Langue Française) est le diplôme le plus couramment utilisé pour valider un parcours d'études en FLE. Le DELF existe en 5 déclinaisons : « tous

publics », « prim », « junior », « scolaire » et « pro » ; pour autant les épreuves sont harmonisées avec les quatre premiers niveaux du CECRL (A1 à B2).

› Le DALF (Diplôme d'Approfondissement en Langue Française), créé en même temps que le DELF, se compose de 2 diplômes indépendants, correspondant aux niveaux C1 et C2. Des niveaux à partir desquels on parle « d'utilisateur expérimenté ».

ANALYSE des OUTILS

... AVEC QUELQUES PETITES DIFFÉRENCES

De manière générale, on peut dire que le DELF Pro et le DCL FP affichent des philosophies d'actions similaires. Pour autant sans vouloir les opposer ni même les comparer, il est toutefois possible de les distinguer afin de mieux aiguiller les professionnels et les candidats susceptibles de vouloir en savoir davantage sur ces deux diplômes.

DEUX DIPLÔMES TOURNÉS VERS L'ACTION

Comme tous les autres diplômes de langue, le DELF Pro et le DCL FP s'appuient sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Et ce à plusieurs titres. Premièrement, même s'ils ne délivrent pas exactement les mêmes niveaux de langue, ils s'accordent sur la grille d'évaluation de ce référentiel européen. Ils s'inscrivent surtout dans l'approche actionnelle affirmée par le CECRL. Celle-ci confère à l'apprentissage des langues un nouvel objectif de nature sociale : celui de préparer les apprenants à vivre et à travailler dans leur pays d'accueil. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de communiquer avec l'autre, mais aussi d'agir avec l'autre en langue étrangère ; la langue n'étant pas seulement un instrument de communication mais un instrument d'action et d'interaction sociale. En effet, selon cette approche, on estime qu'un locuteur aux connaissances linguistiques limitées ou parlant une langue grammaticalement « approximative » peut toutefois s'avérer efficace dans sa pratique en situation de communication authentique parce qu'il sera capable de mobiliser le bon registre socio-linguistique ou de convoquer un lexique basique mais pertinent éventuellement associé à des éléments de communication non verbale adéquats, etc.

En termes pédagogiques, l'approche actionnelle considère l'usager et l'apprenant de la langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches qui ne sont pas seule-

ment langagières. En effet, les actions langagières engagent des actes de parole qui s'insèrent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social, leur donnant ainsi un sens et une authenticité. Les deux diplômes qui nous intéressent appliquent cette recette avec plus ou moins d'intensité.

UN DCL FP PLUS AXÉ SUR LA RÉALITÉ

Tous deux testent l'interaction en plus de la production et de la compréhension orale et écrite. Reste que le DCL FP est certainement le diplôme qui va le plus loin dans cette approche actionnelle.

L'épreuve est une étude de cas basée sur un scénario construit autour de mises en situations professionnelles très réalistes. Dans les faits, contrairement aux autres diplômes (et notamment au DELF), le mode d'évaluation du DCL est « critérié » et non « itemisé » - c'est-à-dire que les candidats n'ont pas à répondre à des QCM. Un mode d'évaluation critérié qui permet de prendre en compte la complexité des mécanismes mis en oeuvre pour réaliser une tâche langagière. L'examen fait appel aux cinq domaines de capacités langagières (réception de l'oral, réception de l'écrit, communication interactive, production écrite, production orale), sans pour autant les distinguer totalement. Plongé dans une situation professionnelle qui évolue dans l'exercice, le candidat va être amené à lire et écouter des documents dont il se servira pour accomplir des missions nécessitant d'écrire et de tenir une conversation (à laquelle l'examineur prendra part). Au final, c'est le résultat global qui est évalué - le candidat a-t-il rempli les missions qui lui ont été assignées ? - et non compétence par compétence. En effet, à la différence de certains examens, on ne fragmente pas les compétences en tâches. Dans le cadre du DCL FP, on confie une tâche unique au candidat qui se divise en micro-tâches ayant un lien les unes avec les autres.

Finalement, la différence pratique et pédagogique de ces deux diplômes peut se lire dans le développé de leur acronyme. C'est ainsi que le DELF Pro est un « diplôme d'étude » qui sanctionne les savoirs et les capacités en langue d'un candidat, souvent acquis dans le cadre d'un cursus de formation, alors que le DCL FP est un diplôme « de compétences » qui valide davantage des savoir-faire. De manière plus concrète, dans le DCL FP, le niveau pragmatique a plus de poids que le niveau linguistique. C'est certainement un diplôme plus adapté aux actifs migrants désireux ou obligés de rassurer leurs employeurs actuels ou futurs sur les compétences dont ils disposent pour travailler dans un contexte professionnel en langue française.

Pour quelles raisons passe-t-on ou demande-t-on de passer le DELF Pro ou le DCL FP ?

De nombreux candidats passent le DELF Pro pour raison personnelle : ils souhaitent acquérir un diplôme de langue française par fierté ou pour prouver quelque chose à leur employeur ou à eux-mêmes. D'autres le passent pour raison professionnelle : c'est par exemple le cas de médecins étrangers qui ne peuvent exercer que dans le cas où ils prouvent qu'ils possèdent un diplôme FLE. Ou c'est encore d'un étudiant étranger qui va passer un DELF Pro B2 pour pouvoir s'inscrire à la faculté.

Pour le DCL FP, c'est un salarié ou un étudiant, pour lequel ce diplôme permet d'attester son niveau de compétence pragmatique et linguistique. Le DCL fiabilise alors les informations portées sur le CV. Pour un enseignant, il sert à certifier la maîtrise d'une langue au niveau de qualification requis lors du recrutement. Pour une entreprise, le DCL permet de mesurer l'aptitude réelle d'une personne à travailler en utilisant une autre langue que sa langue maternelle. C'est un outil utile au moment du recrutement ou pour envisager une mission ou une mobilité.

OÙ PASSER CES DIPLÔMES DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE ?**Centres d'examen agréés DCL FP**

> **GIP FCIP de Toulouse**
1 Allée des Pionniers de l'aéropostale -
31400 Toulouse
Responsable : Dominique Rossi
05 61 17 73 13 / gipfcip@ac-toulouse.fr

> **Greta de Toulouse**
26, bld Déodat de Séverac
BP 97612 - 31076 Toulouse Cedex 3
Responsable : Rachel Robert
06 85 84 77 54 / 31gretou@ac-toulouse.fr

> **Greta sud Aveyron**
13, rue Jean Moulin - 12100 Millau
Responsable : Laurence Callec
05 65 61 46 01 / gremil@ac-toulouse.fr

> **Université Toulouse 2**
Centre DCL / Service formation continue
5, allées Antonio Machado - 31058 Toulouse
Responsable : Pascale Bourdel
06 85 30 71 99 / dcl@univ-tlse2.fr

> **Greta de Gascogne**
97, bld Sadi Carnot - 32004 Auch
Responsable: Véronique Toupet
32greauc@ac-toulouse.fr

Centre d'examen agréé DELF PRO

> **CREPT Formation**
130, rue Henri Desbals - 31100 Toulouse
Responsable : Francine Vieira
05 62 72 93 93 / f.vieira@crept-formation.com

BILAN des OUTILS DES DIPLÔMES EN DEVENIR

Trop jeunes et surtout s'adressant à des publics très différents, il est difficile d'évaluer l'impact des diplômes FLE à visée professionnelle sur les travailleurs migrants.

PÉRIODE DE LANCEMENT...

Avec moins de 4 ans d'existence opérationnelle (le DELF Pro a été créé en 2009 mais ne compte que 5 sessions d'examen depuis 2010), il est difficile de dire si ce diplôme parvient à trouver pleinement son public. Reste qu'avec une progression assez spectaculaire du nombre d'inscrits au plan national (on passe de 126 inscrits en 2010 à 1384 en 2013), on peut penser que l'avenir s'annonce prometteur pour ce diplôme et les centres d'examen agréés.

C'est à peu près la même prévision que l'on peut faire pour le DCL FP, même si le caractère juvénile de ce diplôme (3 ans d'existence officielle) explique un départ difficile dans l'Académie de Toulouse. Dès lors, plus encore que pour le DELF Pro, il convient de communiquer davantage pour mieux faire connaître le

DCL FP auprès des candidats étrangers mais aussi et surtout auprès des professionnels de l'apprentissage en langue française.

DES DIPLÔMES ADAPTÉS AUX MIGRANTS

Dans ces conditions, l'impact de ces deux diplômes sur l'insertion professionnelle des travailleurs migrants n'est pas évident. Il faut dire qu'ils ne sont pas réservés à cette catégorie. En effet, les étrangers installés en France, mais aussi ceux vivant dans leur pays et souhaitant valider leur niveau de français, peuvent présenter ces diplômes. C'est peut-être une des raisons qui explique qu'il n'existe pas d'étude d'impact de l'obtention de ces diplômes sur l'insertion professionnelle des migrants en France. Pour autant, l'ensemble des professionnels de ce champ d'intervention est unanime sur l'opportunité que constituent ces diplômes pour les immigrés souhaitant s'intégrer durablement en France. Axés sur le monde de l'emploi, ils sont bel et bien des sésames pour l'insertion professionnelle et de ce fait participent à l'intégration sociale et citoyenne.

DATES CLEFS

2004

Afin de faciliter l'appropriation de la langue française dans le cadre professionnel, la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a inscrit l'apprentissage de la langue française dans le code du travail (Article L6313-1) afin qu'il figure explicitement parmi les actions de formation entrant dans le champ de la formation professionnelle continue au titre de l'éducation permanente.

2009

Le DELF Pro a été créé par un arrêté du 10 juillet 2009.

2010

Le DCL tous publics est complété par le DCL FP de premier niveau (décret 2010-469 du 7 mai 2010).

ACTUALISATION DES DONNÉES

FICHE NON REMISE À JOUR JUSQU'À PRÉSENT.

LES RESSOURCES

Ressources web

> Fiche sur le DCL FP
<http://www.education.gouv.fr/cid55748/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl.html>

> Fiche sur le DELF Pro
<http://www.ciep.fr/delf-pro/>

> CIEP - Centre International d'Études Pédagogiques
<http://www.ciep.fr/>

Les productions de R&T
> Les dossiers R&T dossier n°2 «Les diplômes et les tests de FLE»
www.ressources-territoires.com

CONTACTS

CREPT Formation
> Francine Vieira
05 62 72 93 93
f.vieira@crept-formation.com

Centre DCL / Service formation continue
> Pascale Bourdel
06 85 30 71 99
dcl@univ-tlse2.fr

Ressources à Territoires

Centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées
9, rue Alex Coutet - BP82312 - 31023 Toulouse Cedex
t. 05 62 11 38 34 / f. 05 62 11 38 54
accueil@ressources-territoires.com / www.ressources-territoires.com



Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Direction de l'accueil, de l'intégration, et de la citoyenneté
Bureau de l'accueil en France et de l'intégration linguistique